



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Réunion Téléphonique du 23 juillet

(Rectificatif au PV de la Commission des Compétitions du 25 juin 2019)

Président : Pierre BIENVENU

Présents : Joëlle LEMY, Nathalie DEPAUW, Xavier BACON, Jean Luc BOURLAND, Luc VAN HYFTE

Les décisions de la Commission des Compétitions du DOF sont susceptibles d'Appel dans un délai de 7 jours auprès de la Commission Départementale d'Appel Juridique dans les conditions prévues à l'article 11 alinéa D du Règlement Particulier du District Oise de Football.

Pour donner suite à la parution du relevé de décision de la commission d'appel juridique de la Ligue des Hauts de France publié le 17 juillet (réunion du mardi 16 juillet 2019) et du PV de cette même commission publié le 23 juillet, il s'avère que le club de l'AS Verneuil en Halatte a été remis dans ses droits de participer au championnat de D1 pour la saison 2019-2020.

En vertu de l'article 4, du championnat masculins séniors du DOF, la D1 est constituée de deux groupes de 12 équipes. Compte tenu qu'il est précisé dans le PV de la commission des compétitions séniors du 25 juin 2019, que son contenu est sous réserves d'éventuelles modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.

Le PV de la commission des compétitions du 25 Juin 2019 déterminant également, avec les mêmes réserves, les montées et descentes réglementaires dans les différents championnats en application des règlements des championnats du District Oise de Football.

En conséquence, après consultation et approbation par le bureau du District Oise de Football de maintenir à 24, le nombre d'équipes engagées en D1, et au regard du maintien de l'AS Verneuil en D1 et de l'obligation réglementaire de l'article 4 de maintenir à 24 le nombre de clubs engagés en D1, la commission valide uniquement la montée de 6 équipes de D2 en D1 (au lieu de 7 de D2 en D1 dans le PV du 25/6/2019) et que le club de l'ESC Wavignies (3° meilleur 3° de D2) reste en D2 pour la saison 2019-2020.

La commission regrette que cette décision contraignante pour l'ESC Wavignies leur soit annoncée aussi tardivement mais ceci est malheureusement lié à la longueur des procédures d'appels et aux temps de traitement des différentes commissions.

Le Président, Pierre Bienvenu